

*Les Autorités communales
vous souhaitent
d'agréables fêtes
de fin d'année.*






bibli-o-bus horaires

2024

Bois-Gourmand (Veyrier)

Route de Veyrier 210
préau de l'école

Jeudi : 10h-12h

18.01 / 15.02 / 14.03

11.04 / 06.06 / 04.07

29.08 / 26.09 / 24.10

21.11 / 19.12

Grand-Salève (Veyrier)

Chemin des Rasses
entre l'école et le
terrain de football

Lundi : 10h-12h

08.01 / 22.01 / 05.02

19.02 / 04.03 / 18.03

15.04 / 29.04 / 13.05

27.05 / 10.06 / 24.06

08.07. / 19.08 / 02.09

16.09 / 30.09 / 14.10

28.10 / 11.11 / 25.11

09.12 / 23.12

Pinchat

Chemin de
la Tour-de-Pinchat 4
devant l'école
de Pinchat

Lundi : 14h-17h

08.01 / 22.01 / 05.02

19.02 / 04.03 / 18.03

15.04 / 29.04 / 13.05

27.05 / 10.06 / 24.06

08.07. / 19.08 / 02.09

16.09 / 30.09 / 14.10

28.10 / 11.11 / 25.11

09.12 / 23.12

RAMASSAGE DES SAPINS

La levée des sapins aura lieu du 3 au 5 janvier et une deuxième tournée sera effectuée du 8 au 12 janvier 2024.

En dehors de ces dates, les sapins ne seront pas ramassés. Merci de dégarnir vos sapins afin qu'ils puissent être recyclés dans les meilleures conditions.



DÉNEIGEMENT Informations et mesures

Comme chaque année, la commune vous rappelle que le service des Routes et espaces verts communal déneigera uniquement les routes et les chemins communaux, étant précisé que les voies empruntées par les transports publics seront déneigées en priorité.

Le service de voirie du canton de Genève s'occupera, quant à lui, de déneiger les routes cantonales.

Enfin, la commune relève que l'entretien des chemins privés, des allées et des cours d'immeubles incombe à leurs propriétaires et que ces derniers pourront voir leur responsabilité civile engagée dans le cas où un accident interviendrait sur leur propriété.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

MÉDAILLES POUR CHIENS 2024

Les médailles peuvent être retirées en mairie dès le 3 janvier 2024.

Nous vous rappelons que le 31 mars 2024 est la date limite pour l'acquisition de la médaille sous peine d'amende.

Pour obtenir une médaille, il vous sera demandé de présenter :

1. la confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données AMICUS,
2. l'attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour détenteur de chien,
3. le certificat de vaccinations comprenant le vaccin contre la rage obligatoire avec une protection vaccinale valide.

Aucun émolument communal ne vous sera demandé lors de l'acquisition de la médaille à la mairie.

En effet, l'impôt sera directement facturé via un bordereau envoyé par l'administration fiscale cantonale (AFC), indépendamment du contrôle documentaire (détails complémentaires sur le site de la commune www.veyrier.ch ou à la mairie).

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2023

Présidé par M. Alain Pautex (PLR), le Conseil municipal s'est ouvert sur **les communications du Conseil administratif**. Mme Aline Tagliabue (Veyrier-Ensemble) Maire, évoque le référendum en cours s'opposant à la délibération du Conseil municipal du 10 octobre ouvrant un crédit de CHF 396'000 pour la création de la nouvelle ligne de bus 49. Elle informe ensuite de la venue de deux membres de la Cour des comptes, suite à la réception d'une lettre anonyme dans laquelle il est dénoncé le fait que la commune a utilisé les deniers publics à des fins injustifiées. Il s'agissait d'un tout-ménage adressé aux habitants de Vessy pour un coût de CHF 2'043. Un rapport est attendu ces prochains jours.

Elle rappelle que le 27 novembre prochain, le jury se réunira pour l'attribution du Mérite 2023 et le 6 décembre aura lieu l'accueil des nouveaux habitants dès 19h00 à la salle Grand-Salève. Les manifestations culturelles suivantes auront lieu le 17 novembre dans la même salle avec le concert de Fatoumata Diawara dont la 1ère partie sera assurée par Lakna à 20h30. Suivront le 22 novembre à 14h30 une projection de courts-métrages et un atelier ludique pour le jeune public, dans le cadre de Filmarcito issu du festival Filmar.

En ce qui concerne l'aide d'urgence, la commune a attribué CHF 500 à l'association Save the Children suite au tremblement de terre en Afghanistan, CHF 1'000 à Médecins sans frontières pour le déplacement des populations lié à la crise au Soudan, ainsi que CHF 1'000 à Caritas Suisse pour la population civile à Gaza.

Enfin, en réponse à la question de M. Laurent Bernheim (PLR) Mme Tagliabue a signalé que l'Espace Grand-Salève a accueilli 33 manifestations en 2023, dont 16 organisées par la commune.

M. Christian Robert (PLR) a rendu réponse à M. Charles Hutzli (Le Centre) sur la question de l'éclairage du parc de la Mouille. L'un des deux candélabres a été tout récemment réparé. Au sujet des moustiques tigres, il indique que l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) va envoyer un courrier à l'Association des communes genevoises (ACG) pour une coordination des actions menées l'année prochaine. Toutes les informations peuvent être trouvées sur le site internet de l'État de Genève.

Crédit d'étude pour les honoraires d'architectes et ingénieurs pour le projet d'un équipement communal mixte (ancienne salle communale)

Suite aux rapports établis par la commission des finances, sécurité et administration, et celle des constructions, le groupe PLR propose de soutenir le crédit d'étude et se réjouit de recevoir prochainement une demande de crédit de construction. Mme Marie-Lourdes Desardouin, Indépendante, a salué ce projet comprenant notamment une nouvelle salle du Conseil municipal, une bibliothèque-médiathèque, un espace pour les associations ou encore une douzaine de logements pour les étudiants. Elle demande le vote de la délibération. Les groupes Veyrier-Ensemble, Le Centre, Vert'libéraux et Socialistes-Vert.e.s ont rendu un même avis favorable. M. Jean-Michel Baldin (Socialistes-Vert.e.s) a demandé quels seraient les critères d'attribution de ces futurs logements, le montant des loyers et à qui serait confiée leur

gestion.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité ce crédit d'étude pour un montant de CHF 2'270'100. En conclusion, M. Robert souligne que, lorsque le Conseil administratif présentera le crédit de construction, les conditions d'attribution des logements seront fixées.

Projet de budget et plan d'investissement 2024

Tous les groupes saluent le travail effectué par l'administration communale et le Conseil administratif. L'établissement de ce projet de budget de fonctionnement et plan des investissements 2024 a toutefois fait l'objet d'un rapport de minorité de la part du groupe Socialistes-Vert.e.s qui l'a refusé en raison, d'une part, d'un excédent de charges de CHF 589'398 et, d'autre part, de la baisse du centime additionnel de 38 à 37.

Le PLR propose au Conseil municipal d'accepter le budget 2024, à l'instar des groupes Le Centre, Vert'libéraux et Veyrier-Ensemble pour qui ce budget, dont le déficit est en-dessous de la limite autorisée par la RFFA, semble en adéquation avec les besoins à venir, tout comme les postes créés au sein de la commune. Mme Desardouin demande le vote malgré son scepticisme quant à la baisse du centime additionnel. En revanche, M. Yves Mesot (Socialistes-Vert.e.s) déplore l'absence de débat sur la question du centime additionnel. Cette décision profitera aux contribuables aisés plus qu'à la classe moyenne (une baisse du centime additionnel équivalant à une diminution d'impôts de CHF 20 à 40 par tranche de CHF 10'000) et aboutira à une perte de CHF 704'813 pour la commune ; somme qui aurait pu bénéficier à l'ensemble des communiens. Il précise ensuite qu'il serait opportun d'apurer la dette au regard des bons chiffres de l'année 2023 au lieu d'envisager un déficit, et de recourir au minimum à l'emprunt pour financer les investissements prévus cette prochaine décennie. Le groupe Socialistes-Vert.e.s refuse ainsi la baisse du centime additionnel et le budget, en demandant son renvoi en commission des finances, sécurité et administration. Suite à cette intervention, M. Monnat rappelle que le débat sur le centime additionnel aurait pu avoir lieu lors de la dernière réunion de la commission des finances, sécurité et administration si la demande avait été faite. L'établissement d'un rapport de minorité a suscité l'étonnement. Ensuite, il précise que CHF 40 peuvent faire la différence à la fin du mois pour la classe moyenne qui ne perçoit pas d'aides. Retourner une partie de l'impôt à ceux qui le paient ne paraît pas non plus répréhensible.

Le rapport de majorité de la commission des finances, sécurité et administration du 7 novembre 2023 ayant été voté favorablement par 18 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, il n'est pas procédé au vote du rapport de minorité. Le Conseil municipal vote l'échelle des salaires 2024 du personnel communal par 22 voix pour et 1 abstention. Il vote le budget annuel de fonctionnement 2024 d'un montant de CHF 38'225'561 aux charges et de CHF 37'636'163 aux revenus, avec un excédent de charges de CHF 589'398, et décide de fixer le taux du centime additionnel 2024 à 37 centimes par 19 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

M. Jean-Marie Martin (Le Centre) conclut que tout sera mis en œuvre pour tenir ce budget, notamment au niveau des charges et pour optimiser les besoins de financement par le recours à l'emprunt. Mme Tagliabue remercie pour sa part le Conseil municipal d'avoir accepté la création d'un poste protégé au sein du service des Routes et espaces verts, ainsi qu'un nouveau poste d'apprenti.



◀ **Pétition concernant le tracé de la ligne 20 des TPG**

L'Association des intérêts de Vessy (AIV) a adressé une pétition signée par 978 habitants aux autorités cantonales et communales au sujet du tracé de la nouvelle ligne de bus 20. Leur souhait étant qu'il emprunte le même trajet que l'actuelle ligne 8 Veyrier-Tournettes avec la desserte des arrêts Veyrier-Tournettes, la Salésienne, le Reposoir, Bois-Gourmand et Vessy stand de tir. M. Hutzli indique qu'il pensait demander le renvoi de cette pétition à la commission d'aménagement du territoire et environnement afin qu'elle soit transformée en motion ou résolution à l'intention du Conseil d'État, avant d'apprendre que la ligne 20 reprendrait ce tracé dès le 10 décembre 2023 pour une période de deux ans. Il déplore le manque d'écoute de l'OCT et de certains de ses membres. Qu'en sera-t-il à l'issue de ces deux années a-t-il également demandé au Conseil administratif. Mme Aline Tagliabue lui répond que toutes les nouvelles lignes de bus prévues sur la commune ont été validées par le Conseil administratif de la précédente législature. La ligne 20 remplacera bien la ligne 8 Veyrier-Tournettes dès le 10 décembre 2023 et jusqu'en 2026. Elle continuera de desservir Vessy par le stand de tir. À l'arrivée du BHNS ligne 21, le 20 passera par la route du Pas-de-l'Échelle en raison d'un possible engorgement de la route du Stand-de-Veyrier jusqu'au giratoire de Sierne. Le Conseil administratif a demandé une période de test et attend à présent une réponse. Elle informe de l'amélioration de la desserte de Veyrier grâce à la prolongation de la ligne Veyrier-Douane jusqu'à Palexpo dès le 10 décembre 2023.

Le PLR n'a pas jugé nécessaire de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, ni à aucune commission, car elle est désormais sans objet. Le groupe demande de la classer et il est rejoint par les groupes Veyrier-Ensemble et Socialistes-Vert.e.s.

Mme Gautrot (Vert'libéraux) demande qui a la compétence pour décider du tracé des lignes de bus et demande le renvoi de la pétition au Conseil administratif qui pourra traiter ce sujet avec le Conseil d'État.

M. Müller (Le Centre) indique que si l'AIV avait reçu ces informations en amont, la pétition aurait été retirée. Mme Tagliabue relève qu'il n'y a eu aucun changement par rapport à la présentation qui avait été faite il y a un an lors d'une séance concernant les Grands Esserts. Pour cette raison, un test a été demandé. In fine, ce sont le Conseil d'État et les TPG qui décident. Le classement de cette pétition est voté par 21 oui et 2 abstentions.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF **Établissement d'un plan de site pour le périmètre du Petit-Veyrier**

Ce projet de plan de site pour le Petit-Veyrier, couplé à un avant-projet de plan localisé de quartier (PLQ) pour les terrains adjacents à cette zone, avaient été présentés précédemment au Conseil municipal. Or, M. Robert rappelle qu'étant donné que le PLQ pouvait être contraignant pour les détenteurs des parcelles visées, le Conseil administratif avait retiré cet objet de l'ordre du jour du Conseil municipal en indiquant qu'il viendrait avec une nouvelle proposition qui ne traiterait que le plan de site. La commune accompagne ce plan de site d'une idée directrice. Les débats sur ce projet qui n'a pas changé, ayant déjà eu lieu en commission d'aménagement du territoire et environnement, M. Robert souhaiterait un vote sur le siège par le Conseil municipal. Le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et propose le vote

immédiat, tout comme Mme Desardouin et les autres groupes de l'hémicycle. La proposition du Conseil administratif est acceptée à l'unanimité.

Extension de la servitude d'usage de la déchetterie au chemin des Beaux-Champs

Il y a un peu moins de dix ans, une servitude de passage à l'usage de la commune a été signée par le Conseil administratif pour l'utilisation de la déchetterie qui se trouve près des immeubles des Beaux-Champs. Au cours du temps, le service des Routes et espaces verts a constaté un sous-dimensionnement de la déchetterie, encore accentué par l'utilisation des habitants de l'immeuble Gomarín. Il serait nécessaire de construire à présent quatre terriers supplémentaires et, pour ce faire, de fixer une nouvelle assiette puisque ces containers enterrés ne peuvent s'inscrire dans celle qui est déterminée au foncier. Le Conseil administratif demande ainsi au Conseil municipal de lui déléguer la signature des actes notariés visant à la modification de l'assiette de la servitude d'usage de la déchetterie au profit de la commune. Tous les groupes ayant accepté l'entrée en matière et demandé le vote immédiat, la délibération est votée à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Projet de motion – Aider la FIVV à investir dans la performance énergétique des bâtiments

Cette motion, présentée par les Socialistes-Vert.e.s, a pour objectif d'aider la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) à investir dans la performance énergétique de ses bâtiments au regard de la nouvelle loi sur l'énergie. Mme Maude Bessat a expliqué qu'il serait opportun que la FIVV investisse l'argent normalement rétrocédé à la commune, dans la mise aux normes de ses immeubles, plutôt que d'avoir à trouver des fonds pour financer celle-ci. Mme Bessat demande ainsi une entrée en matière et le renvoi de cette motion en commission des finances, sécurité et administration.

En préambule des discussions, M. Martin intervient pour rappeler quelles sont les actions incombant au Conseil municipal et indique que la FIVV est une fondation d'intérêt public communal qui est placée sous la surveillance du Conseil municipal. Ce dernier a la responsabilité d'accorder les cautionnements solidaires nécessaires afin qu'elle puisse bénéficier de taux d'emprunt plus attractifs, de valider ses comptes annuels et d'honorer ses engagements financiers. Les fonds propres de la fondation sont constitués du capital de dotation composé des immeubles que la commune lui a cédés gratuitement, et pour lesquels un rendement lui est demandé en remplacement des revenus de location que, par le fait, la commune ne perçoit plus.

Le groupe Veyrier-Ensemble n'a pas souhaité entrer en matière sur ce projet de motion, pas plus que le PLR ou Le Centre, estimant que la FIVV dispose de suffisamment de moyens financiers (avec notamment un bénéfice d'exploitation de CHF 1,2 million en 2022). M. Müller (Le Centre) ajoute que les CHF 408'000 que la commune touchera l'an prochain, par le biais de la rétribution de la FIVV, seront dépensés en faveur de tous les communiens et que la commune en a davantage besoin au vu de l'augmentation à venir de sa dette. Les Vert'libéraux se rangent à l'avis de la majorité. Le Conseil municipal refuse finalement l'entrée en matière de cette motion par 16 non, 6 oui et 1 abstention. ▶

INSCRIPTIONS PETITE ENFANCE

Du 15 janvier au 29 février 2024, l'inscription pour la rentrée scolaire 2024-2025 dans les 3 espaces de vie enfantine (EVE) de la commune se fera uniquement au travers du formulaire en ligne sur le site internet de la commune :

<https://veyrier.ch/petite-enfance/>

Le service de la Cohésion sociale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

JOBS D'ÉTÉ COMMUNAUX 2024

Le formulaire d'inscription en ligne sera disponible dès le 3 janvier et jusqu'au 29 février 2024.

Les conditions à l'engagement sont les suivantes :

- Habiter sur la commune :
1255 Veyrier ou 1234 Vessy
- Avoir 16 ans révolus, au moment de la prise d'emploi, pour le service *Aménagement, constructions et infrastructures* (écoles publiques)
- Avoir 18 ans révolus au moment de la prise d'emploi et un permis de conduire automobile pour le service *des Routes et espaces verts*
- Être en formation ou immatriculé auprès d'un établissement de formation

QUESTIONNES ET DIVERS

M. Müller rapporte la question d'un communier souhaitant savoir si les deux caméras placées en face de l'école GIRSA filment le domaine public et sur quelle base, puisque selon la loi fédérale sur les données, cela reste interdit y compris pour une école. M. Bernheim fait remarquer que ces caméras installées près des écoles permettent entre autres de prévenir des faits de violence. Reste qu'il faudra peut-être un jour revenir sur les conditions de leur utilisation. Il ajoute que le débat sur ces caméras est ancien et qu'une demande avait été faite à l'époque en commission pour demander l'autorisation d'élargir le champ de l'une de ces caméras jusqu'au domaine public, ce qui avait été refusé.

Vice-président du local de vote cette année, M. Mesot demande s'il est possible d'en améliorer la signalisation qui est pour l'instant minime et de communiquer à l'aide d'un panneau les prochaines votations une semaine avant qu'elles n'aient lieu.

En rapport avec l'intervention de la Cour des comptes, Mme Bessat s'est dit étonnée qu'à la suite de la réception d'un courrier anonyme, l'on puisse entrer en matière. M. Robert indique que la Cour des comptes tient à protéger les lanceurs d'alerte qui, selon les cas, préfèrent rester anonymes. La législation a été modifiée en ce sens.

■ Martine Urli

3 CENTENAIRES ET 31 NONAGÉNAIRES ONT ÉTÉ FÊTÉS EN 2023

Des membres de l'administration ont eu le plaisir de rendre visite et féliciter les nombreux Veyrites centenaires et nonagénaires. Des fleurs, un cadeau et un original du Journal de Genève ou d'une autre publication du jour de leur naissance leur ont été remis à cette occasion.

100 ANS :

Mme Marianita CHEVALLIER
Mme Clémentine Sophie MURITH
Mme Jeannine Antoinette VOCAT

90 ANS :

Mme Walburga ALI
Mme Nhuoc Nam BACH
Mme Sonya BARDONE
Mme Galina BAUD
M. Jacques BERCHTEN
M. Yves BRUN
Mme Rosalie CAMPORINI
Mme Melahat CHMOUELIOWSKY
Mme Maria DÉCAILLET
M. Zorislav DUBOKOVIC
Mme Monique EICHENBERGER
M. André EMMENEGGER
Mme Alice FAVRE
M. Claude HENNINGER
Mme Arlette JÖHL
Mme Ninette KAUFMANN
Mme Gerardina KOOPER
Mme Susy Claire LAURENCET
Mme Ginette MABILIA
Mme Suzanne MARTIN
Mme Bernadette MOUCHET
Mme Vreneli MÜRNER
Mme Madeleine NOBLE
Mme Monique OBERSON
Mme Madeleine PALEY
Mme Ursula PLITT
M. Domenico RAUTI
Mme Jeannine REYNOLD
Mme Pernette RICKLI
M. André ROTH
Mme Lotte WILLIAMS



APÉRITIF COMMUNAL ET PRIX DU MÉRITE 2023

Le 11 janvier 2024 à 19h00
à la salle Grand-Salève

Les autorités municipales ont le plaisir de vous accueillir au traditionnel apéritif de début d'année qui aura lieu dans la salle Grand-Salève de l'Espace communal le jeudi 11 janvier 2024 à 19h00, au cours duquel le prix du Mérite de Veyrier 2023 sera remis par le jury.

Les autorités municipales se réjouissent d'ores et déjà de vous retrouver nombreux à ce rendez-vous et de pouvoir vous adresser leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

SOIRÉES D'AIDE POUR LES DÉCLARATIONS FISCALES : UN SOUTIEN PRÉCIEUX POUR LES JEUNES Adultes de 18 à 25 ans

Pour les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans, les questions fiscales peuvent sembler déconcertantes. Pour faciliter cette étape importante de la vie, deux soirées d'aide à la déclaration d'impôts seront organisées au mois de mars.

Elles offriront aux jeunes l'occasion d'obtenir une assistance personnalisée de professionnels compétents, prêts à guider et simplifier le processus de déclaration.

Que vous soyez étudiant, jeune professionnel ou simplement à la recherche de conseils fiscaux, ces soirées seront une ressource précieuse pour vous aider à naviguer à travers la paperasserie fiscale.



INFORMATIONS DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

En ce mois de décembre, le service de la Cohésion sociale vous informe des événements à venir pour cette nouvelle année pleine de surprises.

Les Mercredis de la petite enfance continuent avec deux activités enrichissantes à marquer dans vos calendriers !

17 JANVIER ET 7 FÉVRIER :

YOGA KIDS

Les tapis de yoga s'étendront pour accueillir les plus jeunes, de 2 à 5 ans. Conçue spécialement pour eux, cette activité mettra en lumière les bienfaits de cet art, de la relaxation à la méditation.

13 MARS :

ACCUEIL ADULTE-ENFANT

Des professionnelles de la petite enfance vous accueilleront pour des discussions interactives, offrant des conseils pratiques et des astuces pour favoriser une communication positive au sein de la famille ou répondre à vos questionnements quant au développement de l'enfant.

Que vos enfants soient yogis en herbe ou que vous recherchiez des moments précieux en famille, ces journées promettent des expériences enrichissantes pour tous. Rejoignez-nous pour célébrer le bien-être et la famille lors de ces événements spécialement conçus pour les petits et leurs proches.

La présence d'un adulte référent est obligatoire et chaque enfant est sous la responsabilité de l'accompagnant.

Vous trouverez plus d'informations sur le site de Veyrier.ch ou sur Instagram.

LES AUTORITÉS COMMUNALES SOUHAITENT LA BIENVENUE À :



**MME
Tina
BETTONI-DI GUARDO**

Assistante socio-éducative
au service
de la Cohésion sociale,
depuis le 1er août 2023.



**MME
Colette
CASARSA**

Éducatrice du jeune enfant
au service
de la Cohésion sociale,
depuis le 1er août 2023.



**MME
Fanny
VALLAEYS**

Employée de restaurant
scolaire au service
de la Cohésion sociale,
depuis le 18 août 2023.



**MME
Stella
BIFSA**

Employée de restaurant
scolaire au service
de la Cohésion sociale,
depuis le 18 août 2023.



**MME
Natacha
TAMONE-TAPIA**

Éducatrice du jeune enfant
au service
de la Cohésion sociale,
depuis le 1er août 2023.



**MME
Françoise
CLÉMENÇE-BAUD**

Éducatrice du jeune enfant
au service
de la Cohésion sociale,
depuis le 1er août 2023.



**MME
Melina
SALCES**

Employée de restaurant
scolaire au service de la
Cohésion sociale,
depuis le 18 août 2023.



**M.
Rado Niaini
RABEARISOA**

Employé de restaurant
scolaire au service de la
Cohésion sociale,
depuis le 18 août 2023.



**MME
Olivia
BIANCO**

Éducatrice du jeune enfant
au service
de la Cohésion sociale,
depuis le 16 août 2023.



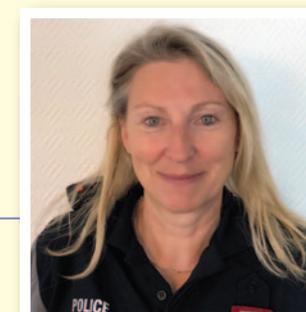
**M.
Martin
FOLLY**

Patrouilleur scolaire
au service
de la Police municipale,
depuis le 21 août 2023.



**M.
Patrice
LARRERE**

Patrouilleur scolaire
au service
de la Police municipale,
depuis le 21 août 2023.



**MME
Edith
DUVILLARD**

Agente de Police
municipale au service de la
Police municipale, depuis le
1er septembre 2023.





DEVENEZ PATROUILLEUSE / PATROUILLEUR SCOLAIRE AUXILIAIRE

La Police municipale de Veyrier recherche des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires auxiliaires, à l'appel.

Pour plus d'information, consultez le site internet communal: www.veyrier.ch/emploi

Les personnes engagées recevront une formation de base, théorique et pratique, ainsi qu'une formation continue, dispensées par la brigade d'éducation routière.

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

022 899 10 13

Une présence du service de police de proximité a lieu pendant les fêtes de fin d'année.

En cas d'urgence,
veuillez appeler
le 117

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

Les bureaux et la réception de la mairie sont fermés jusqu'au mardi 2 janvier, réouverture le mercredi 3 janvier 2024.

En cas d'urgence, un passeport provisoire peut être émis à l'aéroport international de Genève auprès de la Police Internationale, au niveau "arrivées".

Ouverture de 7h à 21h30, 7/7 jours
Renseignements par téléphone dès 8h :
022 427 58 30.

SERVICE DE LA PETITE ENFANCE

Les institutions communales de la petite enfance sont fermées durant les vacances scolaires et rouvriront leurs portes le lundi 8 janvier 2024.

Grands Esserts



Suivi de chantier aux Grands Esserts

Avancement du projet

Après la trêve hivernale et festive, les chantiers des Grands Esserts reprendront, notamment avec les travaux de second œuvre du premier bâtiment du secteur Ferme, Messicoles (FIVV), sa partie gros œuvre étant aujourd'hui à bout touchant. Quant aux deux autres immeubles du secteur Ferme, les travaux de gros œuvre se poursuivront avec le coffrage et le bétonnage des premiers niveaux.

Dans le cadre du déploiement du bus à haut niveau de service depuis Carouge, la route de Veyrier sera réaménagée avec la construction d'une seconde route à 2 voies. Des travaux préparatoires se sont déroulés courant décembre afin de protéger les

arbres qui seront conservés entre la route existante et la nouvelle chaussée. Ces mesures permettront de construire la chaussée sans endommager les arbres et les préserver ainsi dans les meilleures conditions. Dès le mois de janvier, les premiers travaux d'aménagement commenceront avec la réalisation de réseaux souterrains (eaux, électricité, etc.).

Enfin, un petit clin d'oeil à la 5^{ème} édition de la course du Duc qui s'est déroulée le 2 décembre dernier. A cette occasion, les lampes de chantier ont cédé la place aux lampes frontales des participant.e.s qui ont longé le site des Grands Esserts sur près d'un kilomètre, le long de la route de Vessy.

